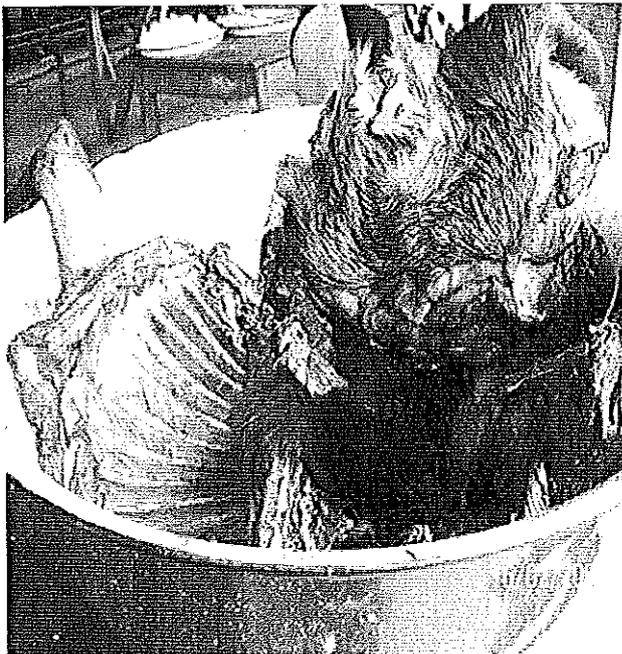


**SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES
ACTEURS EN CHARGE DU SUIVI ET DE L'APPLICATION DES
DISPOSITIONS LEGALES NATIONALES RELATIVES A LA
CONSERVATION ET A LA GESTION DES RESSOURCES
FAUNIQUES DANS LE TRI-NATIONAL DE LA SANGHA – TNS**



Rapport de l'Atelier

26-27 avril 2010

Douala, Cameroun

Publié par TRAFFIC Afrique Centrale.

© 2010 TRAFFIC Afrique Centrale.

Tous droits réservés

Tout matériel paraissant dans cette publication est soumis au droit d'auteur et peut être reproduit après autorisation. La reproduction partielle ou totale de cette publication doit créditer TRAFFIC Afrique Centrale en tant que propriétaire du droit d'auteur.

Les opinions des auteurs exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du réseau TRAFFIC, du WWF ou de l'UICN.

La désignation des entités géographiques dans cette publication, ainsi que la présentation de ce matériel, ne laissent en aucun cas supposer de l'expression de l'opinion de TRAFFIC ou de ses organisations de soutien, que ce soit au sujet du statut juridique d'un pays, d'un territoire, ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières.

Le symbole du copyright TRAFFIC et le droit de propriété de la marque déposée appartiennent au WWF.

TRAFFIC est un programme conjoint du WWF et de l'UICN.

Citation suggérée: Rufin Antoine Oko, Germain Ngandjui et Stéphane Ringuet (2010). *Sensibilisation et Renforcement des Capacités des Acteurs en charge du Suivi de l'Application des Dispositions Légales Nationales Relatives à la Conservation et la Gestion des Ressources Fauniques dans le Tri-National de la Sangha - TNS – Rapport de l'atelier de Douala – 26-27 avril 2010.*
TRAFFIC Afrique Centrale, Yaoundé, Cameroun.

Photographie sur la page de couverture:

Gibiers frais sur marché de Bayanga (à gauche) et le marché de Yokadouma (à droite) dans le TNS

Crédit photo: Patrice Bigombe /TRAFFIC Afrique Centrale

**SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES
ACTEURS EN CHARGE DU SUIVI ET DE L'APPLICATION DES
DISPOSITIONS LEGALES NATIONALES RELATIVES A LA
CONSERVATION ET A LA GESTION DES RESSOURCES
FAUNIQUES DANS LE TRI-NATIONAL DE LA SANGHA – TNS**

Rapport de l'atelier de Douala – 26-27 avril 2010.

par Rufin Antoine Oko, Germain Ngandjui et Stéphane Ringuet



Gibiers boucanés sur le marché de Bayanga (à gauche) et le marché de Yokadouma (à droite) dans le Tri-National de la Sangha.

Crédit: TRAFFIC Afrique Centrale/Patrice Bigombe

Réalisé avec le soutien technique de TRAFFIC, programme conjoint du WWF et de l'UICN et de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique

Financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)

AVANT PROPOS

Ce document correspond au livrable de l'action 3 «*sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs en charge du suivi et de l'application des dispositions légales nationales relatives à la gestion/conservation des ressources fauniques dans un pays d'Afrique Centrale*», action prévue dans le cadre du projet de TRAFFIC financé par l'Agence Française de Développement, projet intitulé "L'Afrique centrale se mobilise : un nouveau pas vers une stratégie globale pour une utilisation et un commerce durables de la viande de brousse".

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS

ACRONYMES

INTRODUCTION

OBJECTIF

DEROULEMENT DE L'ATELIER

RESULTATS

1. Forces identifiées
2. Faiblesses identifiées

RECOMMANDATIONS

ANNEXES

REMERCIEMENTS

Les auteurs de ce rapport d'atelier tiennent à adresser leurs sincères remerciements à l'ensemble des participants, qui par leur présence, leur participation active aux discussions, ont été force de propositions constructives pour le renforcement de l'application des dispositions légales nationales relatives à la conservation / gestion des ressources fauniques dans la Tri-Nationale de la Sangha. D'autre part, leur relecture et leurs commentaires constructifs ont largement participé à la bonne rédaction de ce rapport d'atelier.

Enfin, les auteurs remercient l'Agence Française de Développement (AFD), le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) pour leur contribution financière à la réalisation de cet atelier.

ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
APJ	Agent de Police Judiciaire
CAL	Communauté Autochtone et Locale
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CTPE	Comité Tri-national de Planification et d'Exécution du TNS
CST	Comité Scientifique Tri-national de la Sangha
CTS	Comité Technique de Suivi du TNS
CTSA	Comité Technique de Supervision et d'Arbitrage du TNS
ENAM	Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature
ETIS	Système d'Information sur le Commerce de Produits d'Eléphants qui fait partie de la CITES (Elephant Trade Information System)
FTNS	Fondation Tri-national de la Sangha
LAB	Lutte Anti-Braconnage
LAGA	ONG au Cameroun : Last Great Ape Organization
MIKE	Monitoring of Illegal Killed Elephant (programme de suivi des abattages illégaux des éléphants)
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune (Cameroun)
OCFSA	Organisation pour la conservation de la faune sauvage en Afrique centrale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPJ	Officier de Police Judiciaire
PALF	Project d'Appui à l'application de la loi sur la faune sauvage
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
RALF	Renforcement de l'Application de la loi faunique
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
REDD	Réduction des Emissions liées au Déboisement et à la Dégradation des Forêts
SYVBAC	Système de suivi de la filière viande de brousse en Afrique Centrale
TCAF	Programme TRAFFIC pour l'Afrique Centrale
TNS	Tri-nationale de la Sangha (zone boisée entre les frontières du Cameroun, de la République Centrafricaine et de la République Congo)
TRAFFIC	Le réseau de surveillance continue du commerce de la faune et de la flore sauvages - le programme mondial conjoint de l'UICN et du WWF
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WWF	Fonds mondial pour la Nature (World Wide Fund for Nature)

INTRODUCTION

Il est fortement admis que les ressources biologiques en général et fauniques en particulier sont primordiales pour le développement économique et social des nations et de l'humanité. Cette reconnaissance de la valeur des ressources fauniques a conduit les pays détenteurs de ces ressources à mettre en place des cadres législatifs et réglementaires devant régir la conservation/gestion de ces ressources. Sur le plan international, la volonté et le besoin de concilier la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques, dont la faune, se sont concrétisés par l'adoption en 1992 à Rio de Janeiro (Brésil) de la « Convention sur la Diversité Biologique-CDB » dont les objectifs sont: (i) la conservation de la diversité biologique ; (ii) l'utilisation durable de ses éléments et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Au regard de la diversité des ressources biologiques / fauniques que renferment leurs écosystèmes naturels, les pays de la sous région Afrique Centrale ont massivement adhéré à cette convention. De nos jours, la mise en œuvre de cet engagement s'est traduite par la place accordée aux volets « Harmonisation des législations – Axe 1 » et « Conservation de la biodiversité- axe 4 » du plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

Cependant, et malgré les engagements politiques pris par les Etats concernés à travers la mise en place de l'arsenal juridique, les problèmes liés à la conservation et à la gestion des ressources fauniques se posent de plus en plus avec acuité face à une paupérisation plus accrue des populations et à la recherche effrénée des avantages monétaires. Le braconnage des différentes espèces fauniques, bénéficiant ou non du statut de protection intégrale ou partielle ne fait que s'accroître. Ceci est de plus en plus favorisé par l'insuffisance (effectifs dérisoires) du corps de répression ou de régulation des activités de conservation et de gestion de la faune, le manque de moyens financiers et logistiques de dissuasion des contrevenants, l'insuffisance d'une base pratique de connaissances destinées à soutenir la prise des décisions en faveur de la protection des ressources fauniques (par exemple en cas de conflit homme/faune sauvage), l'implication encore insuffisante des communautés autochtones et locales- CAL) et du secteur privé dans la conservation et la gestion des ressources fauniques.

Face à cela, il devient important de développer des stratégies nationales ou sous régionale de suivi et de contrôle des activités de conservation et de gestion des ressources fauniques. La priorité à cet effet doit être accordée d'abord au renforcement des capacités des acteurs en charge du suivi et de l'application des dispositions légales nationales relatives à la conservation/gestion des ressources fauniques.

Reconnaissant que l'application consciente et efficiente des dispositions légales nationales relatives à la conservation/gestion des ressources naturelles en général, et biologiques en particulier, contribue à une utilisation durable des ressources fauniques, les actions proposées par TRAFFIC porteront sur la formation des services en charge du suivi et de l'application des dispositions légales, mais aussi sur la sensibilisation de ces mêmes services à la nécessité de collecter et d'analyser les données relatives à leur intervention sur le terrain dans le cadre de l'application des lois et règlements relatifs à la conservation/gestion de la biodiversité.

De même, une présentation des enjeux du développement ou création d'un observatoire de la « viande de brousse », intégrant des informations relatives à la réglementation en matière de conservation/gestion des ressources fauniques devra être proposée.

Enfin, le choix de la situation dans le Tri-National de la Sangha comme zone géographique cible de cette activité, aidera à mieux comprendre les enjeux en matière de conservation/gestion de la faune dans les zones transfrontalières.

C'est dans l'optique d'opérationnaliser une telle vision que ce thème, qui constitue l'un des objectifs spécifiques du projet « *L'Afrique se mobilise : Un nouveau pas vers une stratégie globale pour une utilisation et un commerce durable de la viande de brousse* » financé par l'AFD, fera l'objet d'un examen minutieux.

OBJECTIF

L'objectif global est de former des acteurs en charge du suivi et de l'application des dispositions légales nationales relatives à la conservation/gestion des ressources fauniques en Afrique Centrale.

Les objectifs spécifiques sont :

- Faire le point sur les différentes législations et réglementations nationales des pays ;
- Evaluer le degré d'implication des différents acteurs (administration locale, communautés autochtones et locales, comités villageois, secteur privé en charge de la gestion des écosystèmes forestiers-sociétés forestières etc.) ;
- Recenser les problèmes ou obstacles rencontrés dans le suivi et l'application des lois et règlements en matière de faune ;
- Capitaliser les leçons apprises dans le TNS ;
- Recenser les lacunes observées dans le suivi et l'application des dispositions légales et réglementaires en matière de conservation/gestion des ressources fauniques ;
- Dégager de nouvelles approches en se basant sur les insuffisances des anciennes pratiques et sur la nouvelle problématique de gestion durable et de partage des avantages monétaires et non monétaires issus de l'exploitation des ressources fauniques ;
- Améliorer les connaissances des participants sur ETIS (Système d'information sur le commerce de l'ivoire et autres produits de l'éléphant en anglais Éléphant Trade information System = ETIS)
- Présenter le SYVBAC (Système de suivi de la filière Viande de brousse en Afrique Centrale) et l'intérêt de la prise en compte de la dimension « application des lois/réglementation » dans le cadre du SYVBAC.

DEROULEMENT DE L'ATELIER

Les travaux de l'atelier ont démarré de manière effective le lundi 26 avril 2010 à 9h00 au Peninsula Plaza Hôtel de Douala par la cérémonie d'ouverture. Celle-ci a été ponctuée par les allocutions de :

1. Monsieur Germain NGANDJUI, coordonnateur régional du programme TRAFFIC en Afrique Centrale ;
2. Monsieur TABI Philip TAKO-ETA, Directeur de la Faune et des Aires Protégées (Ministère des Forêts et de la Faune) du Cameroun ;
3. Monsieur Rufin Antoine OKO, représentant de l'OCFSA/COMIFAC.

Placés sous la présidence de l'OCFSA/COMIFAC et facilités par Mr Didier AMOUGOU, ayant Mme Marie Catherine NGO OMAM comme rapporteur, les travaux de l'atelier ont été articulés en se basant sur les orientations contenues dans les termes de références de l'atelier à savoir, dégager :

- 1- les forces et les faiblesses du système actuel : ce qu'il faudrait changer, améliorer.
- 2- les problèmes les plus récurrents rencontrés dans l'application des lois et des règlements dans les zones d'intervention ;
- 3- les recommandations pour une meilleure application et mise en œuvre fonctionnelle des opérations de lutte anti-braconnage sur le terrain ;
- 4- les indicateurs qui sont, ou devraient être suivis, pour mesurer l'efficacité (résultats), le suivi et l'évaluation des activités mise en œuvre ;

5- les attentes à l'issue de cet atelier dans le cadre de l'intervention de TRAFFIC et des partenaires.

La série des présentations a démarré avec celles des responsables des administrations en charge de la conservation /gestion de la faune et des aires protégées, à savoir les Directeurs et les Conservateurs, et s'est achevé par les présentations des partenaires comme listé ci-dessous :

1. *Application des dispositions légales nationales relatives à la conservation/gestion des ressources fauniques: cas du Cameroun* (Mr Tabi Philip Tako-Eta, Directeur de la faune et des Aires Protégées du Cameroun).
2. *Situation de l'application des lois et règlements au Congo* (Mr Dieudonné Moubiala, représentant le Directeur de la Faune et des Aires Protégées du Congo).
3. *Application des dispositions légales nationales relatives à la conservation/gestion des ressources fauniques au Parc National de Lobeke* (Mr Albert Mounga Abana, conservateur du Parc National Lobéké, Cameroun).
4. *Protection (surveillance et lutte anti-braconnage), Écotourisme, Développement et gestion communautaire, Éducation et sensibilisation, Suivi et recherche au Parc National Nouabalé Ndoki* (Mr Dos Santos Domingos, conservateur du Parc National Nouabalé Ndoki du Congo).
5. Cadre institutionnel, légal et réglementaire, problèmes rencontrés et recommandations, indicateurs de mesure (efficacité/suivi et évaluation) (Mr José Madomi, Conservateur du Parc national Dzanga Ndoki de la RCA).
6. Conservation et gestion concertée du TNS (Mr Mathias Heinze, Consultant de la Fondation pour le Tri-National de la Sangha (FTNS)).
7. *Collaboration Gouvernement-ONG dans la mise en application effective de la loi faunique au Cameroun, Congo et RCA : Leçons pour une meilleure gestion de la faune dans le TNS* (Mr Alain Bernard Ononino, Chef du Département Juridique, représentant de l'association LAGA Cameroun).
8. Le programme ETIS de suivi du commerce illégal de l'ivoire et autres produits de l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) comme outil de protection de l'éléphant (Mr Germain NGANDJUI, Coordonnateur Régional TRAFFIC Afrique Centrale).
9. Etapes suivies pour le développement du Système de Suivi de la filière Viande de brousse en Afrique Centrale (SYVBAC) (Mr Germain Ngandjui, Coordonnateur Régional TRAFFIC Afrique Centrale).
10. Résultats de l'étude sur le contrôle des activités cynégétiques et la lutte anti braconnage dans les zones transfrontalières du TNS (Mr Rufin Antoine Oko, Chargé des Etudes et Projets à l'OCFSA).

Les différentes interventions ont permis de dégager des forces et des faiblesses tant au niveau des textes législatifs et réglementaires qu'au niveau de leur mise en œuvre par l'administration et par les gestionnaires des Aires protégées du TNS en matière de conservation/gestion des ressources fauniques.

Les présentations ont donné lieu à différentes discussions et énoncés de nombreuses questions, dont quelques exemples peuvent être cités comme suit :

- Est-ce que la création de l'Office pour la conservation de la faune au Congo peut avoir valeur d'exemple pouvant bénéficier aux autres pays de la sous région ?
- L'absence de plan d'aménagement d'une aire protégée a-t-elle un impact sur la faune sauvage ?

- Comment interpréter l'évolution exponentielle du nombre des procès verbaux dressés dans le TNS pour des infractions aux dispositions réglementaires nationales en matière de chasse ? Peut-on attribuer un tel essor à une meilleure efficacité des services de l'Etat en matière de lutte contre le braconnage dans le TNS, à l'intensification des activités de braconnage dans la zone, ou à d'autres facteurs ?
- Le fait de laisser dresser des procès verbaux par les seuls nommés à des postes de responsabilité constitue-t-il une force ou une faiblesse ?
- Existe-t-il des expériences nationales (au niveau mondial) de création d'Aires protégées privées, tel que cela est prévu par la nouvelle loi au Congo ?
- Quelles approches, stratégies adopter face aux braconniers à « col blanc » ?
- Quelle place est actuellement accordée à l'éducation de la jeunesse dans la gestion durable de la biodiversité ?

A la fin des débats, trois groupes de travail ont été constitués afin (i) d'identifier les forces et faiblesses en matière de suivi et d'application des dispositions légales nationales relatives à la conservation/gestion des ressources fauniques dans le TNS, et (ii) de formuler des recommandations.

RESULTATS

La synthèse des résultats présentés par les différents groupes a permis d'identifier les principales forces et faiblesses en matière de suivi et d'application des dispositions légales nationales relatives à la conservation/gestion des ressources fauniques dans le TNS.

1. Forces identifiées

1. Organisation des patrouilles en forêt et le long des axes routiers ;
2. Mise en place des barrières de contrôle pour la maîtrise de la circulation des personnes dans le domaine permanent (mise en place des barrières de contrôle à l'entrée et à la sortie de chaque axe de circulation) ;
3. Réalisation des patrouilles Bi et Tri-nationales ;
4. Mise en place des comités villageois de surveillance et de lutte anti-braconnage ;
5. Sensibilisation et éducation environnementale ;
6. Renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des communautés pour une utilisation efficiente et équitable des retombées économiques issues de l'exploitation de ressources forestières et fauniques ;
7. Développement de l'écotourisme ;
8. Renforcement des capacités des éco gardes et autres personnels sur différents aspects de la gestion de la faune (application de la loi, sensibilisation/animation communautaire, suivi écologique ...) ;
9. Signature par le Congo de l'accord de Lusaka ;
10. Installation du Projet RALF à Bangui, PALF au Congo, et extension de LAGA au Cameroun ;
11. Signature du Protocole de la Brigade LAB/TNS et implantation de celle-ci à Nyangouté (RCA) ;
12. Mise en œuvre de l'accord de Libre circulation du personnel TNS (Badges signés par les Préfets) ;
13. Tenue de la réunion périodique des conservateurs ;
14. Mise en place de la FTNS pour le financement à long terme ;

15. Mise en œuvre du système de suivi-écologique pour l'évaluation des impacts ;
16. Existence d'un cadre légal cohérent avec les autres instruments juridiques ;
17. Les agents assermentés de l'administration des forêts et de la faune sont des officiers de police judiciaire à compétence spéciale (i.e. leurs déclarations sont valables jusqu'à inscription du faux par le contrevenant) ;
18. Les agents assermentés ont les droits de fouille, d'accès, d'investigation, de saisie de tout objet se rapportant à une infraction ;
19. Possibilité de requérir la force Publique (surtout pour les officiers de police à compétence spéciale) pour la recherche et la saisie des produits exploités ou vendus frauduleusement ou circulant en fraude, ou pour obtenir l'identification du contrevenant.
20. Existence des Unités de Surveillance de Lutte Anti Braconnage (USLAB, BNC) mises en place en collaboration avec des partenaires (Concessionnaires forestiers, ONGs de Conservation de la nature...) sur la base de protocoles d'accord révisables périodiquement;
21. Les 03 pays partenaires du TNS sont parties à la CITES ;
22. Existence de la base de données des programmes ETIS et MIKE sur les éléphants;
23. De fortes sanctions aux infractions sur la faune sont prévues par les lois nationales ;
24. Bonne intégration dans le cadre de la coopération sous-régionale (PFBC, COMIFAC, CEFDHAC, RAPAC, etc.);
25. Nombre croissant de bailleurs de fonds / d'agences d'exécution / d'ONGs nationales et internationales ;
26. Participation des communautés locales engagées ;
27. Institutionnalisation du cadre de collaboration / concertation transfrontalière: Accord de coopération TNS; Protocoles d'Accord divers; organes TNS: CTPE, CTS.

2. Faiblesses identifiées

1. Manque/délabrement des maisons carcérales ;
2. Implication de certaines autorités dans les activités de braconnage ;
3. Insuffisance du personnel (en qualité et quantité) intervenant dans la LAB ;
4. Insuffisance du réseau d'information ;
5. Moyens matériels et financiers limités pour l'accroissement de l'effort des patrouilles sur le terrain;
6. Equipements en armement limités des éco gardes, face aux braconniers mieux armés, avec beaucoup plus d'acuité au Cameroun ;
7. Mauvaise gouvernance (corruption, recyclage des produits saisis...);
8. Faible application des sanctions prévues dans la réglementation au niveau de la justice ;
9. Manque de suivi du contentieux par l'administration en charge de la faune ;
10. Intensification de la circulation et de l'utilisation d'armes de guerre ;
11. Existence des dépôts de vente des armes et munitions non ou peu contrôlés dans l'espace TNS ;
12. Absence de clarification du statut contractuel de certains éco gardes ;
13. Difficultés d'appréhender/interpeller les grands braconniers transfrontaliers, se réfugiant dans un des pays autre que celui où l'infraction a été commise;
14. Contexte socio-économique précaire (taux de chômage élevé dans la zone, insuffisance des activités alternatives) ;

15. Contrôle insuffisant et inefficace des transporteurs (grumiers, véhicules de commerce, acheteurs de cacao ...);
16. Création des pistes d'exploitation forestières favorisant l'accès au cœur du massif forestier;
17. Absence d'harmonisation des textes d'application relatifs à la faune et aux aires protégées;
18. Insuffisance de la vulgarisation des textes auprès des services déconcentrés de l'Etat et des tribunaux;
19. Seules les personnes nommées peuvent prêter serment et donc ont qualité pour rédiger les procès verbaux;
20. Insuffisance de la prise en compte des réalités de terrain dans les textes;
21. Difficultés des agents à engager les poursuites contre certaines autorités impliquées dans le trafic d'espèces protégées;
22. Collaboration insuffisante des agents de l'Etat avec les ONGs appuyant la mise en application des lois fauniques;
23. Supervision insuffisante des autorités gouvernementales dans les zones reculées ayant pour conséquence la persistance de la corruption et l'impunité;
24. Insuffisance de dénonciation des crimes fauniques;
25. Manque d'informations sur les principaux pôles de criminalité faunique dans le TNS, les opérations menées et les procédures en justice;
26. Complexité croissante du cadre de coopération sous-régionale (malgré Plan de Convergence de la COMIFAC, les fiches opérationnelles, etc.), quelques partenariats deviennent « encombrants » (temps, plans, rapports...);
27. Insuffisance ou absence de mécanisme de concertation entre intervenants, notamment les bailleurs de fonds (malgré la COMIFAC, le PFBC, la Déclaration de Paris...);
28. Mise en œuvre insuffisante des partenariats (plateformes de collaboration) existants avec le secteur privé;
29. Participation insuffisante des communautés locales;
30. Manque de fonctionnalité/efficacité du cadre de concertation transfrontalière (CTPE, CST, CTS/Tripartite, CTSA);
31. Moyens financiers, matériels et humains insuffisants;
32. Une faible sensibilisation;
33. Un déficit de communication et de collaboration avec les autres administrations;
34. Manque d'harmonisation des législations / réglementations entre les 3 pays partenaires du TNS (durée des saisons de chasse, statut de protection des espèces animales, etc.);
35. Manque de coordination, de concertation entre les différents Ministères de chacun des pays intervenant sur le même terrain (Intérieur, Défense, Eaux & Forêts, Environnement, Mines, Développement Rural, Agriculture, etc.);
36. Manque de clarté dans les relations fonctionnelles, voire hiérarchiques (organigramme) entre les différents acteurs (FMO) et/ou structures (niveau national / régional / local) d'un même Ministère; Manque de synergies d'action;
37. Manque de cohérence entre certains documents de planification existants (Plan d'Affectation des Terres TNS, Plans d'Aménagement/Gestion et Plans d'Affaires des aires protégées, Plans simples de Gestion de certaines zones d'utilisation, Plans de Développement Local, Plan d'Action Triennal du TNS, Plans d'opération divers des Projets / Plans de Travail divers des bailleurs de fonds);
38. Manque de professionnalisme, de rigueur et de synergies d'action dans la poursuite des infractions constatées;

- 39. Impunité généralisée des malfaiteurs ;
- 40. Approche de gestion de la biodiversité presque essentiellement axée sur la ressource faunique ;
- 41. Absence d'une approche plus globale/paysage de la gestion des ressources.

RECOMMANDATIONS

Les forces et faiblesses ci-dessus identifiées ont été réparties par les participants dans 7 différents « domaines d'intérêt » pour la conservation : application de la loi ; partenariats ; renforcement des capacités ; mécanismes de financements ; harmonisation des textes en vigueur ; développement des activités génératrices de revenus ; amélioration des conditions de travail des équipes sur le terrain. Pour chacun des ces « domaines d'intérêt », les participants ont fait différentes recommandations, en soulignant à chaque fois les responsabilités des acteurs, en tant que « leader » ou « partenaires » devant être associés à leurs mise en œuvre. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces recommandations, telles que formulées par les participants.

	Domaines	Recommandations	Responsable (=leader)	Partenaires impliqués
1	Application de la loi	Traduire les dispositions de la CITES dans les textes réglementaires au niveau de chaque pays de la sous-région.	Administration	
		Reporter les saisies d'ivoire et autres produits d'éléphants à ETIS suivant la régularité établie par la CITES (90 jours).	Administration	TRAFFIC
		Mettre en application les dispositions des textes nationaux de façon rigoureuse.	Administration	LAGA
		Renforcer la lutte contre la corruption et appliquer la loi à tous.	Administration	
		Encourager les dénonciations spontanées des crimes fauniques par les populations.	Administration	Tous les partenaires
		Intensifier les opérations « coup de poing » de grande envergure en collaboration avec les forces de maintien de l'ordre et les opérateurs privés.	Administration	
		Opérationnaliser les postes de contrôle frontaliers existants, et la Brigade LAB-TNS à Nyangouté/RCA.	Administration	
		Institution d'une Brigade Tri nationale de Lutte contre le braconnage dans l'espace TNS.	Administration	
		Large diffusion et vulgarisation des textes auprès des services déconcentrés de l'Etat et des tribunaux à travers des séminaires et ateliers.	Administration	
		Les Ingénieurs et Techniciens Supérieurs des Forêts non nommés devraient prêter serment afin de pouvoir dresser des	Administration	

		PV.		
		L'administration devrait élaborer un spécimen de PV.	Administration	
		Révision des textes en les adaptant aux réalités du terrain.	Administration	
		Les magistrats de la court devraient appliquer effectivement les textes à l'encontre des contrevenants.	Administration	
		Susciter la prestation de serment des éco gardes comme APJ et OPJ à compétence spéciale.	LAGA	
		Susciter la mise en place/amélioration des infrastructures et conditions carcérales dans les localités du TNS par les gouvernements des 3 pays.	Administration	
		Renforcer et entretenir les réseaux d'information.	Administration	
		Appliquer la loi à tous les citoyens (Dénoncer, constater et engager des poursuites contre toutes personnes suspectes, quelque soit son rang social).	Administration	
		Plaidoyer auprès des Ministres de la Justice de susciter l'adhésion des magistrats à l'application plus rigoureuse des lois sur la faune.	Administration	
		Fermer les dépôts de ventes d'armes et de munitions qui ne respectent pas le cadre réglementaire dans leur fonctionnement.	Administration	
		Définir le mécanisme « propre » d'interpellation des braconniers transfrontaliers par le CTSA.	Administration	
2	Partenariats	Impliquer tous les acteurs dans les plateformes de concertation pour mieux coordonner / planifier leurs interventions.	Administration	FTNS
		Rendre opérationnels les cadres de collaboration / concertation transfrontaliers découlant de l'Accord de coopération TNS : Protocoles d'Accord divers; organes TNS (CTPE, CTS)	Administration	Tous les partenaires
		Renforcer la collaboration des agents de l'Etat avec les ONGs dans la mise en application des lois fauniques	LAGA	
		Mettre sur pieds un réseau d'informateurs spécifiques au TNS, autonomes et sous la coordination de LAGA, PALF et RALF respectivement au Cameroun, Congo et RCA.	Administration	LAGA
		Redynamiser les partenariats et les	Administration	

		plateformes de collaboration avec les autres partenaires (FMO, secteur privé, élus locaux) afin de les rendre plus efficaces.		
		Réactualiser / reformer les organes du TNS (CTPE, CST, CTS / « Tripartite », CTSA).	Administration	
		Renforcer la collaboration avec les différents acteurs, notamment dans le suivi du contentieux.	Administration	
		Gérer les partenariats en complémentarité pour éviter les doublons.	Administration	
		Impliquer les partenaires lors des tenues de Comités Techniques de Planification et d'Exécution.		
		Renforcer le développement des partenariats pour la gestion durable des forêts et susciter la mise en place des coordonnées des pistes forestières, et le suivi de leur contrôle.	Administration	
3	Renforcement des capacités	Augmenter la capacité d'absorption des structures d'exécution sur le terrain par rapport aux financements internationaux disponibles (formation, information, augmentation des effectifs, etc.)	Administration	Tous les partenaires
		Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la LAB (communautés et ONGs locales, etc.).	Administration	
		Eduquer et sensibiliser les administrations et autres acteurs sur les lois nationales et sur les conventions internationales pertinentes, (CITES, CDB...), ainsi que sur les menaces pesant sur les ressources naturelles en général.	Administration	Tous les partenaires
		Etablir une nouvelle déontologie / éthique professionnelle au sein des agents en charge de la gestion de la faune afin d'éviter l'hypocrisie et de diminuer le degré d'impunité.	Administration	
		Promouvoir une approche « paysage » notamment en élargissant les activités de surveillance aux autres ressources naturelles (végétales, minières, halieutiques, etc.).	Administration WWF	
		Dotation obligatoire en armes et munitions des agents de terrain.	Administration	
		Dotation du personnel et formation à	Administration	

		l'utilisation d'équipements de détection et autres (GPS, ordinateurs...).		
		Formation et recyclage en matière de gestion.	Administration	
		Organiser périodiquement les sessions de recyclages du personnel sur divers aspects de leur fonction.	Administration	
		Introduire les modules de cours de la législation faunique et forestière dans les institutions de formation spécialisée (ENAM, Ecole Police, Militaire et de Gendarmerie).	Administration	
		Renforcer les capacités des responsables de terrain à la recherche et à la gestion des financements.	Administration	
		Renforcer les capacités organisationnelles et de gestion des communautés pour une utilisation efficiente et équitable des retombés issues de l'exploitation de ressources forestières et fauniques.	Administration	
4	Mécanismes de financement	Promouvoir la simplification des procédures/mécanismes/conditionnalités d'accès aux financements.	Administration	Bailleurs de fonds
		Instaurer des mécanismes permettant une meilleure visibilité dans l'affectation et l'utilisation des financements.	Administration	
		Rendre opérationnelle la FTNS.	Administration FTNS	
		Elaborer des projets structurants (processus REDD).	Administration	
		Mobiliser les financements non restrictifs (avec des procédures souples) pour la gestion des réseaux d'information.	LAGA	
		Promouvoir le TNS afin de faciliter l'augmentation du capital de la fondation TNS.	FTNS	
5	Harmonisation des textes en vigueur	Mettre en cohérence des textes de base relatifs à la gestion des ressources fauniques dans le TNS.	Administration	
		La COMIFAC devrait mettre en œuvre l'axe 1 du plan de convergence relatif à l'harmonisation des textes législatifs en matière de la faune.	COMIFAC	
		Les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse devraient être harmonisées dans l'espace TNS.	COMIFAC Administration	COMIFAC
		Les Etats de l'espace TNS devraient tous adhérer à l'Accord de Lusaka.	Administration	

		Susciter la tenue des réunions du CTSA du TNS.	Administration	
		Prendre en compte les divergences entre les 3 pays dans le cadre des processus de révision du code forestier et faunique.	Administration	
6	Développement des activités génératrices de revenus (AGR)	Développer des activités novatrices, alternatives aux pratiques d'utilisation non durables des espèces de faune sauvage dans les villes et les concessions forestières.	Administration	Partenaires
		Créer et appuyer les Comités de Développement dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets (élevage, agriculture, pisciculture, apiculture...).	Administration	
		Améliorer, réguler et promouvoir les circuits touristiques transfrontaliers.		Partenaires
		Renforcer le développement des activités génératrices de revenus (forêt communautaire) et de production des protéines complémentaires (petit élevage, pisciculture, ...).	Administration	
7	Amélioration des conditions de travail des équipes sur le terrain	Renforcer l'effectif des éco-gardes dans les 3 pays partenaires du TNS.	Administration	Tous les partenaires
		Améliorer l'encadrement et le traitement des éco-gardes (salaires, indemnités/primes, équipements).	Administration	
		Motiver le personnel en charge de l'application des textes (primes, indemnités...).	Administration	
		Prise en charge contractuelle des éco gardes par les Etats.	Administration	
		Doter le Service de Conservation du Parc national de Lobéké en armement approprié.	Administration (MINFOF)	
		Améliorer le cadre de vie du personnel des Parcs Nationaux (construction des maisons d'habitation, moyens d'information et de communication, grille de motivation du personnel...).	Administration	Tous les partenaires
		Elaborer et faire adopter et appliquer le statut particulier du corps des Eaux et Forêts.	Administration	

Après la formulation et « l'adoption » des différentes recommandations par les participants, certains d'entre eux ont fait des interventions d'appréciation des résultats de l'atelier, notamment :

- Mr NZOO, conservateur, qui se dit satisfait des résultats de cet atelier et souhaite voir une mise en œuvre des recommandations prises.
- Mr Mathias HEINZE suggère de « peaufiner » les recommandations et identifier plus précisément les destinataires pour faciliter la mise en œuvre des recommandations. Par exemple, TRAFFIC devrait selon ses objectifs s'en servir pour sensibiliser, moraliser et amener les acteurs juridiques et administratifs à les appliquer.
- Mr Dos Santos Domingos, conservateur, adresse ses remerciements à TRAFFIC pour avoir organisé cet atelier et pour l'engagement pris pour la mise en œuvre des recommandations. Il est satisfait de constater que les pays membres du TNS ne sont pas seuls dans cette aventure de conservation /gestion de la faune. Il souhaite que ce canal d'échange soit maintenu.
- Mr Germain NGandjui, coordonnateur Régional TRAFFIC Afrique Centrale, tout en remerciant les participants pour les résultats obtenus, a exprimé le souhait de voir ces recommandations mises en œuvre par les pays membres du TNS. Il a adressé ses félicitations particulières à la facilitation de l'atelier pour la dextérité avec laquelle les travaux ont été menés.
- Enfin dans son allocution de clôture de l'atelier, Mr TABI Philip TAKO-ETA, Directeur de la Faune et des Aires Protégées du Cameroun, a remercié les participants pour le travail accompli, les responsables de Peninsula Plaza Hôtel pour la logistique mise à disposition de l'atelier et pour l'excellent service hôtelier rendu. De même, il a remercié la facilitation pour son efficacité avant de souhaiter que les différentes recommandations adoptées soient mises en œuvre par tous. Sur ce, souhaitant un bon retour à tous les participants, il a déclaré clos les travaux de l'atelier sur « La sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs en charge du suivi et de l'application des dispositions légales nationales relatives à la conservation /gestion des ressources fauniques dans le Tri national de la Sangha-TNS ».

Annexe 1 : Liste des participants

Noms et Prénoms	Fonctions	Email
Dieudonné MOUBLALA	Directeur de la Faune du Congo ;	massimba.claude@yahoo.fr
TabiPhilip TAKO-ETA	Directeur de la Faune du Cameroun	Tabitakoetap@gmail.org
Joseph TIEBOU	Point focal "viande de brousse", Direction de la Faune du Cameroun	jtiebou@yahoo.com
Dr Rufin Antoine OKO	Représentant OCFSA/COMIFAC (chargé de l'organisation technique de l'atelier)	okaruf@yahoo.fr
Mathias HEINZE	Consultant FTNS	matsheinze@aol.com
Albert MOUNGA ABANA	Conservateur PN Lobeke (Cameroun)	mougaiica@hotmail.com
Christophe NDADET	Conservateur PN Nouabalé Ndoki (Congo)	Christndadet@yahoo.fr
Dos Santos DOMINGOS	Conservateur PN Dzanga Sangha (RCA)	donadomingos@yahoo.fr
José MADOMI	Directeur National Aires protégées Dzanga Sangha (APDS)	jmadomi@yahoo.fr
Zacharie NZOOH	Représentant WWF, Jengi, Yokadouma	znzoo@wwfcarpo.org
Marie Madeleine BASSALANG	WWF CARPO	mariebassalang@yahoo.fr
Anne NTONGHO	WWF CARPO	Antongho@wwfwwfcarpo.org
Roger NGOUFO	CEW, Yaoundé	ngoufocew08@yahoo.fr
Alain Bernard ONONINO	LAGA	ofir@laga-enforcement.org
Sébastien	RAPAC	sebastien.ravap@gmail.com
Marie Cathy NGO OMAM	Assistante OCFSA (Rapporteur de l'atelier)	marie.caty67@yahoo.fr
Germain NGANDJUI	Coordonateur TRAFFIC Afrique Centrale	germain.ngandju@traffic.org
Eva MOUZONG	Chargée de Communication, TRAFFIC Afrique Centrale	eva.mouzung@traffic.org
Hortance MANJO	Chargée Administration et Finances, TRAFFIC Afrique Centrale	hortance.manjo@traffic.org
Adrien Didier Atangana AMOUGOU	Facilitateur de l'atelier	adrienamat@yahoo.fr

Annexe 2 : Agenda de l'atelier

DU LUNDI 26 AVRIL AU MARDI 27 AVRIL 2010		
DIMANCHE 25 AVRIL 2010: Arrivée des participants et installation		
LUNDI 26 AVRIL 2010		
SESSION 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION		
HORAIRES	ACTIVITES	RESPONSABLES
08H30 – 09H00	Inscription	- SECRETARIAT
09H00 – 09H30	<p style="text-align: center;">Cérémonie d'ouverture</p> 1.1 Mot circonstanciel du Représentant de TRAFFIC 1.2 Mot circonstanciel du DFAP Cameroun 1.3 Allocution d'ouverture du Représentant de l'OCFSA/COMIFAC 1.4 Mise en place de la Présidence et autres organes de l'atelier 1.5 Présentation des participants 1.6 Adoption de l'ordre du jour et de l'Agenda de la réunion ; 1.7 Photo de famille	
SESSION 2 : QUESTIONS DE FONDS		
09H30 – 10H00	2.1 Rapport sur la situation au Cameroun par le DF 2.2 Rapport sur la situation au Congo par le DF	
10H00 – 10H30	Pause Café	
10H30 – 11H	2.3 Rapport sur la situation en RCA par le DF 2.4 Rapport sur la situation au PN Lobeke par le Conservateur	
11H-11H30	2.5 Rapport sur la situation au PN Nouabalé Ndoki (Congo) par le Conservateur ; 2.6 Rapport sur la situation au PN Dzanga Sangha (RCA) par le Conservateur	
11H30-12H	2.7 Rapport sur la situation au complexe transfrontalier TNS par le Représentant du FTNS 2.8 Suivi des contentieux en matière de faune dans le TNS (LAGA)	
12H-12H45	2.9 Brève présentation ETIS (TRAFFIC) 2.10 Présentation SYVBAC (TRAFFIC) 2.11 Résultats de l'Étude sur la lutte anti braconnage dans les zones transfrontalières du TNS (OCFSA)	
13H00- 14H30	Pause Déjeuner	

14H30- 15H30	Echanges sur les thèmes de fonds développés	
15H30 – 18H00	Travaux en sous groupes Dégager des conclusions et des recommandations découlant des différentes présentations.	Groupe 1 Groupe 2
18H00	SUSPENSION DE LA SEANCE	
MARDI 27 AVRIL 2010		
08H30 -09H00	Débriefing de la journée du lundi 26 avril 2010	Rapporteur
9H00-10H00	Restitutions des travaux en groupes, discussions et adoption des documents des groupes.	Rapporteurs des groupes
10H00-10H15	Pause café	
SESSION 3: QUESTIONS FINALES		
10H15- 12H30	3.1 Comment améliorer les capacités d'intervention sur le terrain des agents de l'administration en charge de la Faune au regard des dispositions légales?	
12H30-13H	3.2 Cérémonie de clôture a) Mot circonstanciel du Représentant de TRAFFIC b) Mot du Participant c) Allocution de clôture du représentant de l'OCFSA/COMIFAC	
13H15	FIN DE L'ATELIER	